



Votre assurance-maladie en 2023

# Informations et conseils



Pour toute question sur vos primes 2023,  
contactez-nous au  
**0800 808 088 (gratuit)**

groupe **mutuel**

## ↳ Redistribution des réserves

Les coûts de la santé ont fortement augmenté ces 18 derniers mois, ce qui impactera malheureusement les primes de l'ensemble des assurés en 2023.

Cependant, nous faisons le maximum pour vous accompagner et **SUPRA-1846 SA continuera de rembourser les réserves excessives à ses assurés.**

En effet, nous tenons nos engagements en remboursant, chaque mois en 2023, **CHF 10.– par adulte, CHF 8.– par jeune adulte** et **CHF 5.– par enfant**. Ce sont ainsi près de 10 millions qui reviennent aux assurés de SUPRA-1846 SA, ce qui peut représenter **plus de CHF 350.–** pour une famille de 4 personnes.

Nous avons mis en place une ligne téléphonique spécialement dédiée à vos questions concernant votre contrat. **N'hésitez pas à nous contacter au 0800 808 088.** Nous sommes là pour vous.

## ↳ Pharmacie: passage au système tiers-payant

Au-delà de l'augmentation des coûts de la santé et de cette redistribution des réserves, nous mettons tout en œuvre **pour vous simplifier la vie**. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, **SUPRA-1846 SA passera en tiers-payant.**

Ce qui signifie que vous n'aurez plus besoin de payer vos médicaments en avance à la pharmacie. Ainsi, cela vous évitera d'avancer de l'argent et diminuera vos démarches administratives puisque vous recevrez directement un décompte sans devoir nous envoyer vos tickets de pharmacie. N'oubliez pas de présenter votre carte d'assuré lors de chaque passage en pharmacie.

## ↳ Comment diminuer votre prime?

Vous avez la possibilité de réduire vos primes tout en optimisant votre couverture. Le Groupe Mutuel vous propose deux solutions, à savoir augmenter votre franchise ou choisir un modèle alternatif d'assurance. De plus, ces deux options sont cumulables.

### Augmenter votre franchise

En choisissant une franchise annuelle plus élevée, vous bénéficiez d'une réduction de prime pouvant aller jusqu'à CHF 1540.– par année pour un adulte, et jusqu'à CHF 420.– par année pour un enfant de moins de 19 ans. Le tableau ci-dessous indique les réductions annuelles maximales par franchise.

#### Adultes dès 19 ans

Franchises	Réductions*
CHF 500.–	CHF 140.–
CHF 1000.–	CHF 490.–
CHF 1500.–	CHF 840.–
CHF 2000.–	CHF 1190.–
CHF 2500.–	CHF 1540.–

#### Enfants de 0 à 18 ans

Franchises	Réductions*
CHF 100.–	CHF 70.–
CHF 200.–	CHF 140.–
CHF 300.–	CHF 210.–
CHF 400.–	CHF 280.–
CHF 500.–	CHF 350.–
CHF 600.–	CHF 420.–

\*Réductions annuelles maximales

## Opter pour un modèle alternatif

En lieu et place du modèle standard (libre choix du médecin sans démarche préalable), choisir un **modèle alternatif** vous permet de bénéficier d'une **réduction de prime**. En contrepartie, vous vous engagez à suivre certains principes, comme par exemple obtenir un conseil médical par téléphone avant de consulter un médecin.



Des questions sur vos primes 2023 ?  
**0800 808 088**  
(gratuit)

## Assurance de base – Modèles alternatifs

Nom du modèle

Principes



### PrimaFlex

Modèle flexible

**Nouveau**

Entretien de conseil avec notre call-center médical partenaire (24h/24 et 7j/7) ou dans l'une de nos pharmacies partenaires avant un rendez-vous éventuel chez un médecin. Vous pouvez aussi consulter directement votre médecin de famille (si vous nous avez préalablement communiqué son nom) sans devoir recourir à un entretien de conseil.



### PrimaCare

Médecin de famille

Consultation du médecin de famille choisi (pas de liste), avant toute autre consultation.



Retrouvez tous nos conseils **pour économiser** sur vos primes d'assurance-maladie sous [www.groupemutuel.ch/economiser](http://www.groupemutuel.ch/economiser)



## Calculez vos économies de primes

Découvrez votre potentiel d'économie grâce à une augmentation de franchise et/ou au passage à l'un de nos modèles alternatifs en vous rendant sur notre calculateur de primes en ligne [www.groupemutuel.ch](http://www.groupemutuel.ch) ou en nous contactant pour une offre sans engagement au **0800 808 088**.



# PrimaFlex

## ➤ Nouveau modèle alternatif d'assurance de base.

En cas de problème de santé, vous choisissez entre un appel à notre call-center médical partenaire ou un entretien dans l'une de nos quelque 400 pharmacies partenaires. Vous recevez ainsi gratuitement de précieux conseils.

Vous pouvez ensuite entreprendre librement et de façon éclairée les démarches de soins que vous jugez nécessaires. Dans tous les cas, si vous avez un médecin de famille préalablement annoncé à l'assureur, vous pouvez le consulter directement.



ou



ou



**Pharmacie**

**Télémédecine**

**Médecin de famille**

**PrimaFlex** est le **seul modèle de Suisse** à **encourager** activement la **prévention**.

En effet, le call-center médical partenaire fournit gratuitement, aux personnes assurées par ce modèle, des conseils personnalisés (p.ex. dépistage du cancer du sein).

Quant aux pharmacies partenaires (liste disponible sur [www.groupemutuel.ch/pharmacies](http://www.groupemutuel.ch/pharmacies)), elles leur proposent gratuitement des tests préventifs lorsque le pharmacien le juge nécessaire (p.ex. pour déceler un risque de diabète).

PrimaFlex est également unique en Suisse car **aucune franchise n'est facturée** aux assurés pour certaines prestations de promotion de la santé, ou qui ont un impact positif sur les coûts comme **les médicaments génériques**.



Si vous souhaitez bénéficier de tous ces avantages innovants, **optez sans plus tarder pour PrimaFlex en contactant notre service des offres au 0800 808 088.**



Plus d'informations en scannant le QR code ou en vous rendant sur:

**[www.groupemutuel.ch/fr/primaflex](http://www.groupemutuel.ch/fr/primaflex)**

# Informations utiles

## Comment obtenir une aide au paiement des primes (subsides)?

En fonction de votre situation économique ou familiale, vous pouvez demander un soutien de la part de votre canton de domicile. Les subsides accordés ne sont jamais indiqués sur le certificat d'assurance et sont directement déduits des factures de primes.

Vous souhaitez avoir plus d'informations?

Prenez contact avec les autorités cantonales compétentes:

[www.ch.ch/fr/reduction-prime-assurance-maladie](http://www.ch.ch/fr/reduction-prime-assurance-maladie)

## Quels sont les délais à prendre en compte pour l'adaptation de votre couverture maladie avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023?

Augmentation de franchise	demande reçue au plus tard le vendredi 30 décembre 2022
Diminution de franchise	
Changement de modèle d'assurance	demande reçue au plus tard le mercredi 30 novembre 2022
Changement d'assureur	

## Comment évoluent vos primes en fonction de votre âge?

Les primes de l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et celles des assurances complémentaires (LCA) ne sont pas fixées selon les mêmes critères.

L'assurance obligatoire des soins se fonde sur le principe de la solidarité entre assurés, raison pour laquelle elle ne comprend que trois classes d'âge, 0 – 18 ans, 19 – 25 ans et dès 26 ans. En d'autres mots, à partir de 26 ans, un assuré paiera la même prime qu'un assuré de 80 ans.

Les primes de la plupart des assurances complémentaires sont fixées par paliers de cinq ans et évoluent donc avec l'âge. A titre d'exemple, un assuré âgé de 45 ans en 2022 entrera dans la classe d'âge 46 – 50 ans en 2023 et verra ainsi sa prime être adaptée en raison de sa nouvelle classe d'âge.

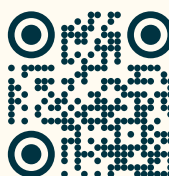
## Distribution des taxes environnementales à la population

Les assureurs-maladie sont mandatés chaque année par la Confédération pour redistribuer le produit des taxes environnementales à la population. En 2022, la taxe déduite de la prime d'assurance obligatoire des soins était fixée à CHF 7.35 par mois par la Confédération. En 2023, cette taxe sera ramenée à CHF 5.10. La diminution de cette déduction implique ainsi d'office une hausse de prime de CHF 2.25 par mois (voir aussi la feuille d'information établie par l'Office fédéral de l'environnement).

## > Votre Espace client vous simplifie la vie

- Scannez et envoyez vos factures instantanément
- Consultez vos documents et remboursements
- Modifiez vos contrats et vos données personnelles

[www.groupemutuel.ch/espace-client](http://www.groupemutuel.ch/espace-client)



Téléchargez l'application et créez votre compte





**Vous avez des questions?**  
Nos conseillers vous répondront  
et trouveront des solutions pour vous.



**Par téléphone**

0800 808 088 (gratuit)

Lundi au vendredi 8h00 à 20h00  
Samedi de 8h00 à 12h00  
du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2022



**En agence**

Trouver votre agence:  
[www.groupemutuel.ch/trouver-agence](http://www.groupemutuel.ch/trouver-agence)

Heures d'ouverture, du lundi au vendredi:  
8h00 – 12h00  
13h30 – 17h00



**Système de rappel**

Nous vous rappelons à la date et à l'heure de  
votre choix!

[www.groupemutuel.ch/rappel](http://www.groupemutuel.ch/rappel)



**E-mail**

[primes2023@groupemutuel.ch](mailto:primes2023@groupemutuel.ch)

groupemutuel

SUPRA-1846 SA Avenue de la Rasude 8 Case Postale 765 CH-1001 Lausanne 0800 808 088 / [groupemutuel.ch](http://groupemutuel.ch)

Sociétés de Groupe Mutuel Holding SA: Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA  
Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA  
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP / Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie  
Fondation Opcion Libre Passage / Fondation Collective Opcion

